

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 030-213001050-20230408-DEL029_030_031-BF



L'an deux mil vingt-trois et le huit avril à neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de DOUBRIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 03 avril 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 9
Procuration 1
Votants 10

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, MM. Marc SAUVAIRE, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Absents excusés : Chantal SANCH et Jean-Luc ALBE

Procuration : ALBE Jean-Luc à ESCANDE Renaud

Vote :

Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2023

Mme le Maire informe le conseil municipal que les communes et EPCI **doivent** à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

Au vu du compte de résultat du budget principal, et de la hausse importante des bases d'imposition liée à l'inflation, Mme le Maire propose d'appliquer une baisse des taux par rapport à 2022 pour ne pas pénaliser les administrés, mais sans changement pour la taxe d'habitation.

Les taux s'établissent alors ainsi :

Libellé taxe	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition proposés 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	40,04	37,04
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	47,32	44,32
Taxe d'habitation (TH)	17,98	17,98
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,16	20,16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'application de ces taux et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie le 08 avril 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

